



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montauban, le 8 juillet 2021

### Programme National Ponts

#### Un programme national pour renforcer la connaissance des ouvrages d'art

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a décidé de mobiliser 40 millions d'euros d'ingénierie pour aider les petites communes à diagnostiquer leur patrimoine d'ouvrages d'art. Ces communes bénéficieront d'un recensement de leurs ouvrages et d'un premier diagnostic pour chacun d'entre eux (ponts et murs de soutènement), des préalables indispensables à toute stratégie d'entretien des ouvrages d'art.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'appui à l'ingénierie proposé aux collectivités par l'Agence nationale de Cohésion des territoires (ANCT). Elle est pilotée par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public de l'État disposant d'une expertise ancienne et reconnue en voirie et en ouvrages d'art, au service de l'ensemble des collectivités.

#### Une mobilisation importante des communes de Tarn-et-Garonne

**134 communes de Tarn-et-Garonne, éligibles et volontaires**, bénéficieront de l'accompagnement de l'Agence nationale de Cohésion des territoires et du Cerema (cf. carte ci-après).

À partir de l'été 2021, débutera une première phase de **recensement et reconnaissance des ouvrages**. Les communes volontaires seront contactées par un bureau d'étude, mandaté par le Cerema, qui effectuera une visite de recensement des ponts et murs de soutènements. Un carnet de santé par ouvrage, initié à partir des premières données collectées, sera remis aux collectivités.

Dans une deuxième phase, une **évaluation plus précise des ouvrages identifiés comme sensibles** au regard de différents critères sera proposée aux communes. Les communes disposeront alors, pour les ouvrages les plus sensibles, de carnets de santé enrichis d'éléments complémentaires.

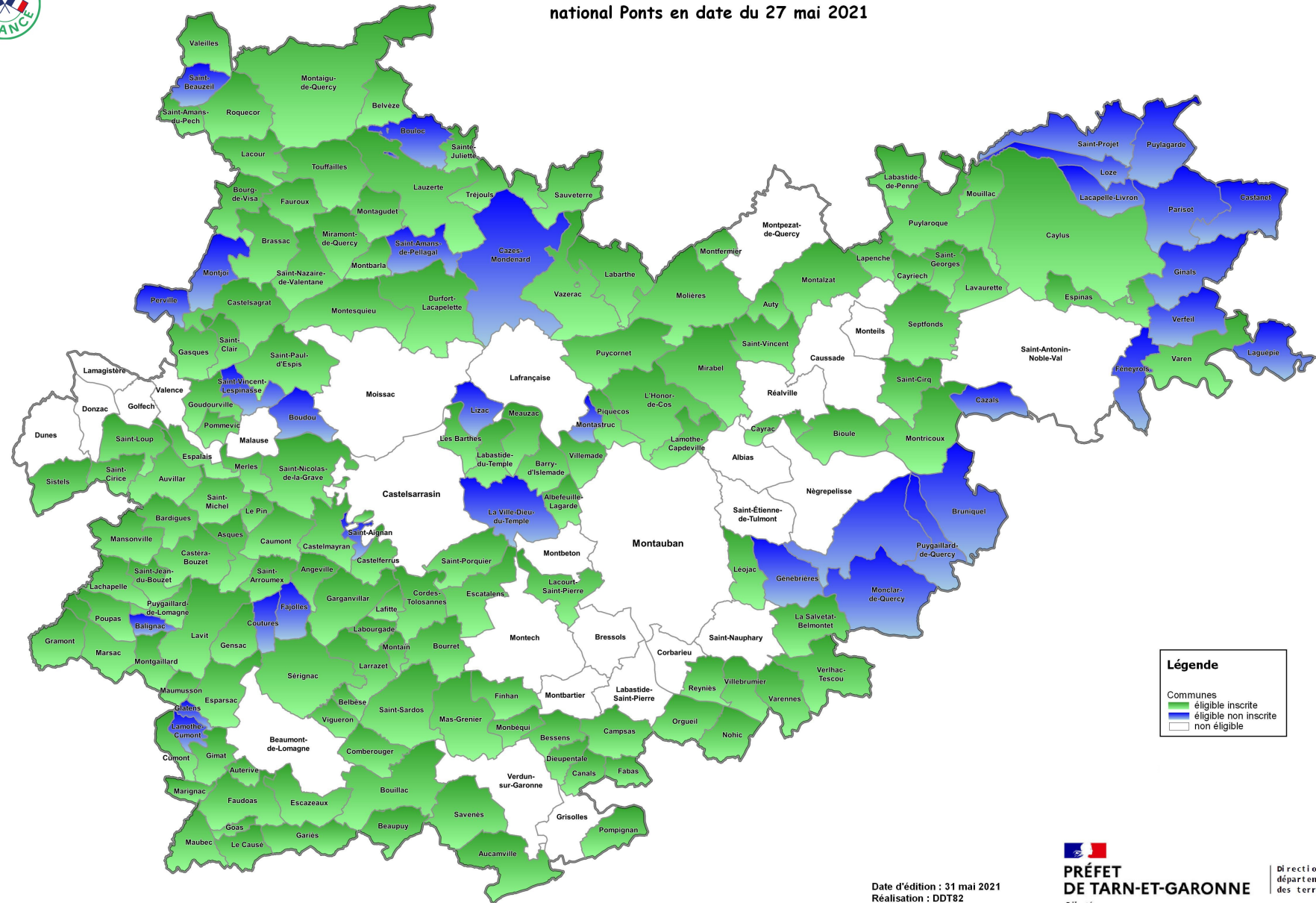
En complément, la Banque des Territoires peut accompagner les collectivités dans le cadre de son plan de soutien à la rénovation d'ouvrages d'art et du plan de relance de la Caisse des dépôts, via :

- la mise à disposition de Primo-Réno Ponts, dispositif numérique avancé et gratuit pour bénéficier d'une vision complète du parc, prioriser les études de rénovation à lancer et construire une stratégie de maintenance,
- une participation financière au marché public assistance à maîtrise d'ouvrage,
- un financement en prêt des travaux de rénovation avec l'élargissement du Mobi Prêt (accélération des rénovations contribuant à la résilience des territoires).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet du Cerema : [www.cerema.fr/programmenationalponts](http://www.cerema.fr/programmenationalponts) ; sur le site Internet de la banque des territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/ingenierie-renovation-ouvrages-d-art> ou contactez la DDT 82 : [ddt-scr@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-scr@tarn-et-garonne.gouv.fr).



# Communes éligibles et inscrites au programme national Ponts en date du 27 mai 2021



Date d'édition : 31 mai 2021  
 Réalisation : DDT82  
 Source :  
 Fond cartographique : copyright IGN

  
**PRÉFET**  
**DE TARN-ET-GARONNE**  
*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*

Direction  
 départementale  
 des territoires